NOTE D'INFORMATION

AXA Perspectives

Nature juridique
FCP

Société de gestion
CFG Gestion

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Ikhlas METTIOUI
Directeur Gestion d'actifs
et protection de l'épargne

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP24009 en date du 16/01/2024.

Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **CFG GESTION** sise à **5-7 Rue Ibnou Toufail, Palmier, Casablanca** représentée par **Madame Sofia SKIREDJ** en sa qualité de **Directeur Général**, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

CFG Gestion
SA au Capital de 5 000 000 Dh
Siège Social: 5/7 Rue Ibnou Toufail
CASABLANCA 20 100
Tél: (212-22) 25 00 50 - Fax: (212-22) 98 26 1

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : **AXA Perspectives**
- Nature juridique : **FCP**
- Code Maroclear : **MA0000038838**
- Date et référence de l'agrément : **30/09/2020, GP20137**
- Date de création : **20/11/2020**
- Siège social : **5-7 Rue Ibnou Toufail, Palmier, Casablanca**
- Durée de vie : **99** ans
- Exercice social : **01er octobre** au **30 septembre**
- Apport initial : **1 000 000** de Dirhams
- Valeur liquidative d'origine : **10 000** Dirhams
- Etablissement de gestion : **CFG Gestion** sise à **5-7 Rue Ibnou Toufail, Palmier, Casablanca** représenté par **M. Réda Hilali** en sa qualité de **Directeur Général.**
- Etablissement dépositaire : **CFG BANK** sis à **5-7 rue Ibnou Toufail, Casablanca** représenté par **M. Driss BENCHAFAI** en sa qualité de **Directeur Général Délégué.**
- Commercialisateur :

Etablissement commercialisateur	Responsable à contacter
CFG Gestion	Yasmine EL YAKOUBI

- Commissaire aux comptes : **HDID & ASSOCIES** représenté par **Mohamed HDID.**

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
AMMC

NL

II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : **Diversifié**
- Indice de référence : **60% MBI Global (publié par BMCE Capital) et 40% MASI rentabilité Brute (publié par la Bourse de Casablanca)**
- Objectifs de gestion : **L'objectif de gestion du fonds est d'être investi à la fois sur le marché obligataire et sur le marché actions en profitant des opportunités sur ces deux segments. Le fonds a également comme objectif de surperformer son indice de référence.**
- Stratégie d'investissement :

 Le FCP sera en permanence investi dans les instruments financiers suivants avec un maximum de :

 - **60% sans les atteindre de ses actifs, hors titres d'«OPCVM actions» et liquidités, en actions, en certificats d'investissement et en droits d'attribution ou de souscription cotés à la Bourse de Casablanca ou sur tout autre marché réglementé, en fonctionnement régulier et ouvert au public.**
 - **90% sans les atteindre de ses actifs, hors titres d'«OPCVM obligations», créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances.**

 Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

 L'univers d'investissement du fonds est constitué de :

 - **Actions, droits d'attribution ou de souscription, certificats d'investissements cotés à la Bourse de Casablanca ou sur tout autre marché réglementé, en fonctionnement régulier et ouvert au public ;**
 - **Titres de créances négociables ;**
 - **Obligations ;**
 - **Titres d'Organismes de placements collectifs en valeurs mobilières (OPCVM) ;**
 - **Titres d'Organismes de placement Collectif en Capital (OPCC) ;**
 - **Titres de Fonds de Placement Collectifs en Titrisation (FPCT) ;**
 - **Dépôts à terme.**
- Durée de placement recommandée : **3 ans et plus.**
- Souscripteurs concernés : **Institutionnels : AXA Assurances Maroc.**

Royaume du Maroc * Autorité Marocaine du Marché des Capitaux *

III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : **11/02/2021**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Hebdomadaire. Tous les vendredis après-midi ou si celui-ci est férié, le premier jour ouvré suivant cette date.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : **Elle est affichée en permanence au siège social de l'établissement de gestion du FCP. Elle est publiée hebdomadairement dans un journal d'annonces légales.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : **Les demandes de souscription et de rachat sont reçues et validées auprès de CFG Gestion, chaque jour ouvré ou si celui-ci est férié, le 1er jour ouvré qui le suit, avant 11 heures pour être exécutées sur la base de la valeur liquidative du même jour. Passé ce délai, elles seront exécutées sur la base de la valeur liquidative suivante.**

 Le prix de souscription est égal à la valeur liquidative de la part majorée de la commission de souscription.

 Le prix de rachat est égal à la valeur liquidative de la part minorée de la commission de rachat.
- Affectation des résultats : **Mixte. La décision de capitalisation ou de distribution totale ou partielle du résultat est laissée aux soins d'un comité composé de : le président directeur général d'AXA Assurance Maroc, le directeur financier d'AXA Assurance Maroc, le Directeur général de CFG Gestion. Cette décision est actée par un procès-verbal signé par les 2 parties.**

 En cas de mise en paiement des sommes distribuables, celle-ci doit intervenir dans un délai maximum de six mois suivant la clôture de l'exercice.

 L'entité en charge de l'information et du suivi de la distribution au porteur de parts est CFG Gestion sise au 5/7, rue Ibnou Toufail, Casablanca.

 Les intérêts sur titres de créance sont comptabilisés selon la méthode dite des coupons encaissés.
- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
AMMC

IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :

 - Commission de souscription maximale :
 - **Les commissions de souscription sont nulles.**

 - Commission de rachat maximale :
 - **Les commissions de rachat sont nulles.**

 - Cas d'exonération :
 - **Aucun cas d'exonération.**

- Frais de gestion :
 - **2% HT au maximum par an. Les frais de gestion sont calculés sur la base de l'actif net constaté lors de l'établissement de chaque valeur liquidative. Ils seront provisionnés à chaque valeur liquidative déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérées par CFG Gestion. ils seront provisionnés à chaque valeur liquidative et prélevés trimestriellement.**

Libellés Frais de gestion	**Taux Frais de gestion**
Frais de la Société de gestion	Selon les modalités fixées dans le mandat de gestion
Frais de Publications	20 000,00 dhs HT annuels
Frais de Maroclear	Annuel: 3 600,00 dhs HT; Trimestriel: selon la réglementation en vigueur
Frais du Dépositaire	0,05% HT
Commissions de l'AMMC	0,025% HT
Frais du Commissaire aux comptes	20 000,00 dhs HT annuels

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
AMMC